



ORCHESTRE D'HARMONIE  
MONTPELLIER - JACOU

## # FORMULAIRE DE DON



### Reçu fiscal

L'Association Jacoumarde d'Enseignement Musical (A.J.E.M.), est une association de loi 1901, **reconnue d'intérêt général** dont l'ensemble des membres est bénévole.

A ce titre et en vertu des articles 200 et 238 bis du Code général des impôts, l'association peut éditer un reçu fiscal.

#### PARTICULIERS

Chaque don ouvre droit à une déduction fiscale de 66% du montant du don dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

*Le coût réel d'un don de 100€ n'est que de 34€ après réduction d'impôts.*

#### ENTREPRISES

Déduction fiscale de 60 % du montant du don dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires annuel HT, avec la possibilité en cas de dépassement de ce plafond de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants.

*Le coût réel d'un don de 1 000€ n'est que de 400€ après réduction d'impôts.*

Nous avons besoin de vous.

harmonie-jacou.fr - : OHMJ34



### Bulletin de don

M.  Mme

Nom

Prénom

Date de naissance / /

Adresse (pour reçu fiscal)

Tél

Mail

@

Je fais un don de :

- 50 € (soit 17 € après déduction)
- 75 € (soit 25,50 € après déduction)
- 100 € (soit 34€ après déduction)
- 150€ (soit 51€ après déduction)
- Autre montant :

*Déduction fiscale calculée pour un particulier.*

Par chèque à l'ordre de "AJEM".

À envoyer à :

*AJEM, Mairie de Jacou,  
9 Place Frédéric Mistral, 34830*

Je souhaite recevoir par courriel des informations sur les activités de l'association de l'OHMJ.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des informations vous concernant. Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification à exercer auprès de notre association.